

82/517 du 2/6/1982

D E C R E T E N° /MME-SGMME portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, des
fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Mines)

✓ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de

la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A des services techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie
des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

Vu le décret n° 62-170/FP-BE du 25 Juin 1962 réglementant l'avancement
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avances
des agents de l'Etat;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;

Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire réunie en
date du 2 Novembre 1981;

D E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent ACC néant.

INGENIEURS

Catégorie A, hiérarchie I

Pour le 2° échelon à 2 ans

Messieurs : - TIONGUI-BOUMBA;.....(SGMME)
- DALVA Antoine.....(- " -)
- ELONGO-YOCKA Francis.....(- " -)
- LOUBAKI Eugène.....(INDUSTRIE)
- NLANGOUÉ Eugène.....(- " -)
- PITRA-PENA Justin.....(- " -)

Pour le 1° échelon à 30 mois

Messieurs : - ISSOMBO Albert;(SO.CO.R.E.M.)
- IKOLO Samuel.....(- " -)
- NGUIE Raphaël.....(- " -)

Pour le 3° échelon à 2 ans

Messieurs : - MIAFOUNA Casimir.....(SGMME)
- MASSAMBA Prosper.....(RECHERCHE-SCIENTIFIQUE)

Pour le 5° échelon à 30 mois

Monsieur : - MOUZITA Daniel(SO.CO.R.E.M.)

ARTICLE 2 : - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Juin 1982.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

R. A D A D A.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

B. COMBE MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1
DGTFP-DFP-DB(SOLDE).....24
DCF.....2
MME-SGMME.....6
MINI-FINANCES.....1

SO.CO.R.E.M.....4
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....1
INDUSTRIE.....1
SGCM/BC.....3
INTERESSES.....11
DOSSIERS.....11